

Note

Émetteur Marc Sidaner
Référence MS/9
Date le 25 juin 2007

Destinataire Tous les archéologues et le personnel administratif de l'Interrégion.
Copies

Objet **Respect des autres et de la loi**

Je vous rappelle que depuis le 1^{er} février 2007, il est rigoureusement interdit de fumer dans les locaux de notre institut.

Lors de différentes visites, j'ai constaté que des entités de notre interrégion respectaient parfaitement la loi. Je tiens par cette note à féliciter le personnel fumeur qui a stoppé son habitude ou profite des pauses pour fumer à l'extérieur des bâtiments.

A contrario, nous avons pu, avec les membres du CHS S, hélas, remarquer que certains services appliquaient encore imparfaitement la nouvelle réglementation.

Cette situation, quatre mois après la promulgation de la loi, me semble difficile à supporter et marque de la part des personnes qui continuent à fumer dans les locaux de l'Inrap, un mépris envers leurs collègues non-fumeurs et envers nos règles de fonctionnement collectif.

Aussi, je souhaite que chacun se soucie de respecter strictement cette interdiction pour le bien de tous.

Cordialement.

Le Directeur Interrégional,
Président du CHS Spécial

Marc SIDANER